

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : DG

Objet : Direction générale - Prestation de serment des Conseillers communaux élus

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L1122-1 à 5, L1122-15 et L1126-1 à 2 ;

Attendu que, conformément à l'ordre décroissant de cet article L1122-15 - 2°, Monsieur Daniel BACQUELAINE, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, préside la séance jusqu'à l'adoption du Pacte de majorité ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu la lettre datée du 29 octobre 2024, par laquelle Madame Vincianne PIRARD, Conseillère communale élue sur la liste UPI!, informe le Conseil communal renoncer au mandat qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu le courriel daté du 13 novembre 2024, par lequel Monsieur Pascal PIEDBOEUF, Conseiller communal élu sur la liste REVEIL CITOYEN, informe le Conseil communal renoncer au mandat qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Attendu qu'afin de recevoir la prestation de serment de Monsieur le Président, Madame Sabine ELSÉN, Première Echevine sortante, exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du Président lui-même temporaire ;

Que, conformément à l'article L1122-15 dudit Code, Monsieur le Bourgmestre sortant, réélu Conseiller communal, a été invité à prêter entre les mains de Madame Sabine ELSÉN, Première Échevine sortante, et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 de ce même Code, dont le texte suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » ;

Qu'il a prêté ce serment ;

Attendu que, désormais installé en qualité de Conseiller communal, Monsieur le Président a ensuite invité successivement, par ordre alphabétique, MM. BAIBAI Jacques, BRUNDSEAUX Olivier, CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise, COUNE Carole, DEGEN Charles, DEMONTY Camille, DORBOLO Isabelle, GRISARD de la ROCHETTE Didier, GRONDAL Olivier, GUSTIN Gilles, JEUNEHOMME Alain, LALOUX Benoît, LATIN-GAASCHT Colette, LHOEST Bruno, MUSCH François, NOEL Axel, POLI Antoine, RADERMECKER Laurent, STREEL Julie, THANS-DEBRUGE Anne, TINTNER-LEBRUN Valérie, VENDY Noémie, VERLAINE Dominique et VEYS Caroline à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L11261 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation dont le texte suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » ;

Qu'ils ont prêté ce serment ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

de la prestation de serment de MM. les Conseillers communaux élus BACQUELAINE Daniel, BAIBAI Jacques, BRUNDSEAUX Olivier, CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise, COUNE Carole, DEGEN Charles, DEMONTY Camille, DORBOLO Isabelle, GRISARD de la ROCHETTE Didier, GRONDAL Olivier, GUSTIN Gilles, JEUNEHOMME Alain, LALOUX Benoît, LATIN-GAASCHT Colette, LHOEST Bruno, MUSCH François, NOEL Axel, POLI Antoine, RADERMECKER Laurent, STREEL Julie, THANS-DEBRUGE Anne, TINTNER-LEBRUN Valérie, VENDY Noémie, VERLAINE Dominique et VEYS Caroline.

Les précités sont alors déclarés installés dans leur fonction.